REGLEMENT DU JEU PRINTEMPS AU SKI MMV

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

MER MONTAGNE VACANCES SA Siège Social : 51, av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 410 964 027 Licence d'Agence de Voyage IM 006 10 0085

Article 2 – Participation

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est réservée aux personnes physiques majeures selon La loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une Adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exception du Personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous les prestataires ayant collaborés à L'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse). Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Les personnes n'ayant pas justice de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la Participation. La participation est limitée à 1 par foyer (même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou Même adresse IP), pendant la durée totale du Jeu.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Du 07 mars au 1er avril 2018, un jeu-concours sous forme de tirage au sort est proposé sur le site mmv.fr.

Pour participer, le participant doit :

- Accéder au site mmv, depuis l'adresse http://www.mmv.fr et de visualiser la pop-up proposant le Jeu ;

- Se connecter avec son e-mail ;

- Votez pour l'une des propositions ;

Article 4 – Dotations

Les dotations sont les suivantes
1 week-end dans l'un des établissements mmv (hors Résidences Partenaires) pour 2 personnes (3 jours, 2 nuits). Séjour hors Vacances scolaires, selon disponibilités et réservable à partir de 30 jours avant la date d'arrivée.

Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

Les gagnants reçoivent leur bon cadeau sous forme de code à réutiliser sur le site mmv.fr ou par téléphone au 01 71 09 63 71.

Article 6 - Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, Prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou parte du présent règlement.

Article 7 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur âge, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook et / ou Twitter. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, Frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, ou inexacte entraîne l'élimination de la participation et l'annulation de la validité des éventuels lots distribués.

Article 8 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet où Des plateformes Facebook et / ou Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes. Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, s'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées ce façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu Se fait sous son entière responsabilité. En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas : - De problèmes de matériel ou de logiciel - De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice - D'erreurs humaines ou d'origine électrique - De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu - De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux où électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers. - D'utilisation des données personnelles par Facebook Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page de participation à l'Instant Gagnant. Le règlement du Jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : MER MONTAGNE VACANCES, direction e Commerce, 51 av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST

LAURENT DU VAR - Cedex Les frais d’affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande (une demande par foyer) en joignant un R.I.B.

Article 10 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte